

Eduquer, Former, Qualifier

Bulletin d'informations syndicales des lycées professionnels publics



On ne lâche rien !

Ce modeste trimestriel d'informations est un bulletin syndical qui n'a pas vocation à coller à l'actualité. Pour notre dernier numéro de l'année scolaire 2022-2023, comme d'habitude, nous avons prévu de présenter à nos lectrices et nos lecteurs l'habituel bilan de notre secteur d'activité, et une mise en perspective de la rentrée scolaire 2023-2024 dans les lycées professionnels. On y aurait parlé DHG, budgets, structures, statuts, mutations, actions pédagogiques (p. 5 et 7). La routine, quoi !

Mais c'est un journal de combat que nous publions aujourd'hui, au lendemain de la grande journée de mobilisation syndicale et unitaire du 1er mai !

N'en déplaise à Monsieur Macron et ses ministres qui veulent « tourner la page », les salarié-e-s et leurs syndicats unis n'ont pas déposé les armes et restent radicalement opposés à l'application de l'inacceptable réforme des retraites (p. 4).

De même, face à l'inflation galopante, nous sommes déterminés à exiger une

revalorisation forte, immédiate et inconditionnelle des salaires (p. 6).

Nous restons scandalisés par la brutalité du gouvernement pendant toute cette crise sociale et démocratique ouverte depuis 4 mois.

Avec l'annonce en avril de ses « trois chantiers sur le travail, l'ordre et le progrès », le Président a au contraire ravivé la flamme du front social, notamment dans l'Éducation nationale.

Ainsi, une loi sur les lycées professionnels serait prévue pour l'été et nous en connaissons déjà l'objectif : la liquidation des LP au profit du « tout apprentissage » soumis aux seuls impératifs des entreprises ! (p. 2 et 3)

Nous ne nous laisserons pas faire et nous resterons uni-e-s !

Le SNUEP-FSU sera entièrement mobilisé avec les PLP pour défendre notre métier, notre statut, nos établissements et nos élèves !

Le bureau académique du SNUEP-FSU



Le syndicat FSU des enseignant-e-s de la Voie Professionnelle

La FSU : principale fédération de l'Éducation Nationale



Permanence du SNUEP-FSU

12 place du Gal. de Gaulle 13001 Marseille



Contact

04 91 13 62 81
sa.aix-marseille@snuerp.fr

ACTUALITÉS

- P.2-3 Réforme des LP**
(Re)mobilisons-nous !
- P.4 Retraites**
Point-étape
- P.6 Salaires**
« socle » et « pacte »

CARRIÈRES

- P.5 Contractuel-les en LP**
Un stage syndical utile
- P.7 Recours INTRA**
Mode d'emploi
- Candidats au concours**
Réunion : tout savoir sur la fonction publique...

ACTIONS SYNDICALES

- P.5 Zoom sur...**
La constitution de nouvelles sections locales du SNUEP-FSU
- P.8 Une affiche**
A coller partout !

Tous les dessins publiés dans EFQ sont originaux, réalisés par des artistes locaux pour la section académique SNUEP-FSU. Merci à eux !



LE SNUEP-FSU DANS LES LUTTES

VERS LA FIN DES LYCÉES PROS ? RÉFORME DES LP : RESTONS MOBILISÉ-E-S !

« *Après le succès de l'apprentissage pour nos jeunes, je veux désormais engager la réforme du lycée professionnel* ». Lors de son allocution télévisée du 17 avril, le Président de la République a une nouvelle fois affirmé sa volonté de réformer les LP, et les déclarations se multiplient depuis, annonçant une loi d'ici l'été prochain.

Ainsi, depuis septembre 2022, la « révolution complète » de nos LP qualifiés de « gâchis collectif », reste l'objectif de M. Macron, en dépit de la très vive opposition des PLP manifestée en octobre et novembre 2022.

Les événements vont donc s'accélérer d'ici la fin de l'année scolaire. Le SNUEP-FSU appelle tous les collègues à la plus grande vigilance, et à se préparer à réagir aux décisions qui seront prises, en organisant dans tous les établissements des heures d'informations syndicales pour discuter de cette réforme et pour trouver, dans l'unité intersyndicale la plus large, les moyens de s'y opposer.



QUELS SONT LES AXES DE LA RÉFORME MACRON DES LP ?

Il faut avant tout observer que M. Macron a choisi le 17 avril de placer les LP dans son « 1er chantier » consacré au travail, alors que l'École était placée dans le « 3e chantier ». Il confirme ainsi sa conception séparatiste de la jeunesse, assignant les filles et les garçons scolarisés dans la voie pro à un avenir professionnel socialement déterminé.

De son côté, la Ministre déléguée Carole Grandjean a multiplié ces derniers mois les déclarations qui annoncent des changements profonds dans les objectifs des LP et dans les conditions de travail pour les PLP. Dans ses « éléments de langage », elle évoque des « boussoles » pour les LP qui sont autant de remises en cause des missions fondamentales de notre métier.

Au nom de l'insertion des jeunes et de la lutte contre le décrochage, elle veut adapter l'offre de formation aux besoins immédiats du marché local de l'emploi, en particulier des secteurs économiques dits « en tension ». Cette vision purement adéquationniste (offre/demande) de l'enseignement pro prépare pour l'an prochain (2023-24) une attaque en règle contre les cartes des formations, avec la fermeture de filières jugées non-insérantes et la spécialisation des établissements sur les besoins locaux... cela condamnerait les jeunes issus des milieux populaires à une sorte d'assignation à résidence géographique, sociale et économique. Dans cette logique, la ministre confirme sa volonté de confier le co-pilotage de certains établissements aux représentants du patronat. Des expérimentations devraient ainsi se multiplier dans les établissements « volontaires », attirés par les promesses du dispositif « faisons ensemble l'école du futur ».

TOUJOURS L'APPRENTISSAGE COMME MODÈLE ULTIME

Malgré le rapport de la Cours des comptes en 2022 révélant la gabegie financière et des résultats très limités, malgré la crise du « modèle allemand » de l'apprentissage observée au début de l'année 2023, le cap du million d'apprentis reste l'objectif dogmatique du gouvernement, avec un nouveau développement largement encouragé (et toujours massivement subventionné par l'Etat) des bac-pro en alternance, en concurrence directe avec la formation initiale sous statut scolaire.

La passion du gouvernement pour ce modèle rétrograde de l'apprentissage qui cherche « quoi qu'il en coûte » à livrer la main-d'oeuvre aux entreprises pour être « formée sur le tas » vire au ridicule avec le soutien enthousiaste apporté par Carole Grandjean aux Softs-kills 2024 (voir encadré p.3).

LE STATUT DES PLP FRAGILISÉ

Introduite par la réforme Blanquer mais relativement peu pratiquée, la mixité des publics (accueil intermittent des apprenti-e-s dans les classes d'élèves en formation initiale) devrait être généralisée selon le ministère, alors qu'il est démontré qu'elle désorganise le fonctionnement des LP. Avec ce calage de la formation initiale sur l'apprentissage, on peut craindre à terme une annualisation du temps de travail des PLP.



Carole Grandjean sur BFM Marseille

le 31 mars 2020 à l'occasion des WorldSkills PACA

Enfin, même si Carole Grandjean a annoncé l'abandon du projet initial d'augmenter de 50% les PFMP en terminale Bac Pro, le tripatouillage du calendrier des stages reste encore dans ses intentions, avec notamment l'idée d'alléger le nombre des semaines en seconde Pro pour alourdir les années suivantes et surtout la Terminale pro. On imagine quelle désorganisation cela provoquerait, notamment pour boucler les programmes du BAC... à moins que l'objectif soit précisément de remettre en cause les référentiels et les programmes nationaux.

Voilà ce que pourraient être les contours de la loi sur les LP annoncée par le Président de la République et portée par sa ministre.

Pour notre part, notre détermination est totale pour barrer la route à ce projet désastreux ! Au cours du mois de mai et d'ici la fin de l'année, chaque annonce de la Ministre sera observée à la loupe par le SNUEP-FSU qui en informera en temps réel les collègues en leur proposant tous les moyens d'actions disponibles, et en encourageant la démarche intersyndicale et unitaire qui avait permis une forte mobilisation en octobre 2022.

LES WORLD-SKILLS ?

UNE IDÉOLOGIE RÉACTIONNAIRE DES MÉTIERS

Le 31 mars 2023, Carole Grandjean était à Marseille au Parc Chanot pour assister à la remise des prix des sélections régionales qui concourent aux World-Skills 2024 qui se tiendront en France, à Lyon, en 2024.

Les World-Skills ? C'est la tendance des Olympiades internationales des métiers. Réservées aux apprenti-e-s représentant leurs CFA en compétition, c'est une sorte de « Top-chef » mondialisé de filières phares de l'apprentissage dans une quarantaine de spécialités (de l'Art floral à la Charpente, de la Boucherie aux Web-technologies). Les épreuves sont mises en scène dans des salles de spectacle surchauffées à grand renfort de sons, de lumières et d'effets pyrotechniques. Les dernières éditions des World-Skills ont eu lieu à Abu-Dhabi et Shanghai.

Observant la scénographie assez ridicule de ces joutes qui font l'apologie très managériale de l'esprit de corps, de la discipline professionnelle et de la compétition, on ne s'étonnera pas qu'elles soient très appréciées en France par les Chambres du Commerce et de l'Industrie (le patronat). On s'inquiétera en revanche de l'engouement des conseils régionaux qui y investissent beaucoup trop d'argent. Mais que Carole Grandjean - en tant que Ministre - y apporte sa caution au moment où elle soutient le « tout-apprentissage » et s'appête à démanteler l'enseignement professionnel sous statut scolaire, cela devient une provocation !

Mais ces World-Skills ont aussi une histoire trouble.

C'est en effet en 1946 en Espagne que le ministre franquiste Francisco Albert Vidal a inventé les premiers Concours de Formation Professionnelle Ouvrière qui sont à l'origine de ces Olympiades (la filiation est parfaitement assumée sur le site web des World-Skills), organisées une douzaine de fois de 1950 à 1975 sous l'égide du dictateur Franco pour promouvoir sa conception du travail aux forts relents fascistes.

Depuis 1990, ces Olympiades ont changé de nom pour prendre celui très stylé de World-Skills, mais - sous les strass et les paillettes - ces rituels s'inscrivent complètement dans la lignée des origines. A ce titre, la passion de Mme. Grandjean pour les World-Skills n'est pas sans rappeler celle de M. Blanquer pour le compagnonnage, autre résurgence post-moderne d'une idéologie réactionnaire des métiers.



Un jeune apprenti très motivé ! Source : worldskills-france.org



RETRAITES

POINT ETAPE APRES 4 MOIS DE BATAILLE

C'est l'un des plus longs conflits sociaux de l'histoire. C'est en effet le 10 janvier 2023 que la 1^{er} Ministre E. Borne a annoncé devant l'Assemblée Nationale le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

C'est aussi à ce moment-là qu'on a pris la mesure du stratagème constitutionnel choisi par le gouvernement inscrivant cette réforme dans un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS), imposant un calendrier-Blitzkrieg et laissant présager dès le début le recours au 49.3.

Au moment où nous publions ce journal (2 mai), rien n'est joué. Certes la loi est adoptée, sans avoir été votée par la représentation nationale. Elle a été globalement validée par le Conseil Constitutionnel, sans recours possible par un RIP à la surprise de nombreux constitutionnalistes. Et elle a été ratifiée par le Président, vite fait et de nuit.

Mais la bataille n'est certainement pas terminée, comme la vigueur des défilés du 1^{er} mai vient de le démontrer. Le SNUEP-FSU Aix-Marseille appelle les collègues dans les LP à se joindre à toutes les initiatives qui seront proposées jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Néanmoins, d'un point de vue syndical, on peut déjà tirer quelques bilans de ces quatre mois de mobilisations.

UNE UNITÉ SYNDICALE FORTE, PROFONDE ET DURABLE

Dès le 19 janvier, sur le refus clair du report à 64 ans, le front syndical contre la réforme s'est constitué sur une base unanime de toutes les fédérations et confédérations syndicales, et des organisations de jeunesse. En dépit des pressions et des manoeuvres, cette unité a tenu, et elle a permis de partager beaucoup plus qu'un mot d'ordre. Les innombrables intersyndicales, nationales et locales, ont permis de tisser des liens de solidarité pour faire vivre le mouvement, pour faire en sorte que les choses se passent bien pendant les manifestations, que les messages soient clairs.

C'est sans doute cette unité qui a permis dès le début que le mouvement se diffuse en profondeur dans le pays, comme l'ont démontré les très fortes mobilisations dans les villes « moyennes ».

En ce qui nous concerne au SNUEP, le mot « Unitaire » écrit en gros sur nos bannières fait partie du code génétique des syndicats réunis au sein de la Fédération Unitaire Syndicale (FSU), et nous nous félicitons de l'importance que chacun a veillé à accorder à cette unité qui laissera des traces durables, pour la suite de cette lutte pour nos retraites, mais aussi dans toutes les autres batailles qu'il faudra encore mener.

UN STAGE DE FORMATION SYNDICALE À L'ÉCHELLE DU PAYS !

Ce qui a aussi marqué ces quatre derniers mois, c'est l'impressionnant retournement qui s'est opéré dans l'opinion publique sur l'utilité des organisations syndicales ! Qui oserait dire aujourd'hui que les syndicats ne servent à rien ?

Dans cette grande leçon d'instruction civique que le pays vient de vivre, à l'occasion de laquelle nous sommes tou-te-s devenu-e-s expert-e-s en droit constitutionnel (49.3, 47.1, cavalier législatif, motion de censure, RIP, etc...), les salarié-e-s se sont remis à adhérer massivement aux syndicats. Au SNUEP-FSU nous le constatons aussi et nous en félicitons !

Alors pour continuer l'action pour la défense de nos retraites, pour toutes les autres batailles qu'il faudra mener, pour défendre au quotidien nos droits et les faire progresser, pour participer à un collectif fondé sur l'unité, la solidarité et la démocratie, vous aussi : rejoignez votre syndicat, le SNUEP-FSU !



« BRISEURS DE GRÈVE » ?... NOUS, JAMAIS !

Reportées deux années de suite à cause du Covid, les épreuves de spécialités du bac général (réforme Blanquer) étaient organisées entre le 20 et 22 mars 2023 dans les LGT et LPO. Comme on le sait, ces épreuves devaient se dérouler alors que la mobilisation pour la défense des retraites était à son paroxysme au lendemain du 49.3. Le mouvement de grève menaçant de perturber les surveillances de ces épreuves le Rectorat a pris des mesures préventives inédites.

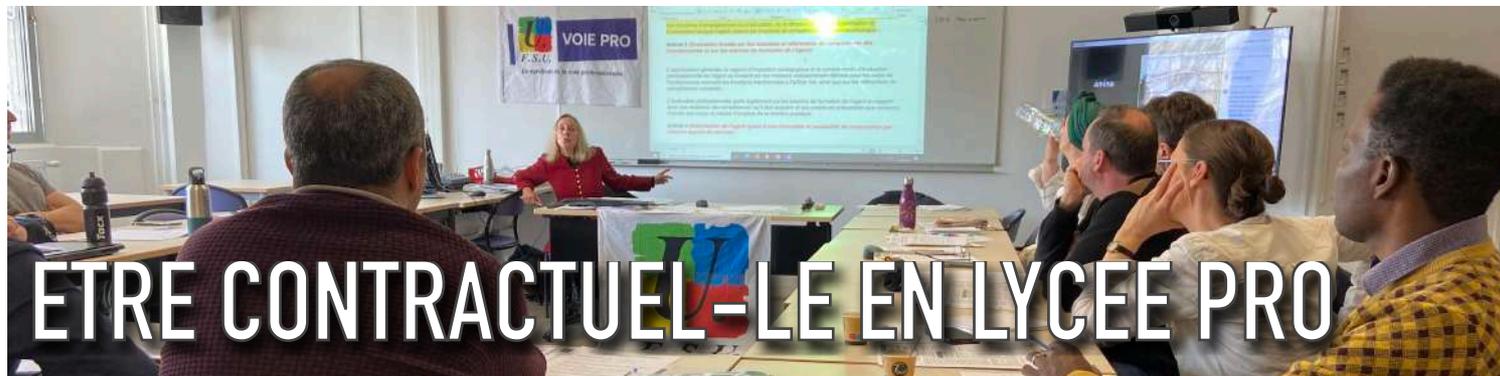
Ainsi, dans plusieurs établissements d'enseignement professionnel de l'académie d'Aix-Marseille (des SEP de LPO notamment) on a vu des équipes entières de PLP convoquées en renfort pour la surveillance des épreuves du Bac général !

Hélas, le Rectorat est dans son droit puisque le décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second

degré prévoit que les PLP peuvent être affectés à des tâches dans les lycées et les collèges.

Mais, au-delà du choix très discutable de sacrifier des journées entières de cours dûes aux élèves de la voie pro (qui eux aussi sont en train de préparer leurs CCF et leurs épreuves du Bac Pro) c'est la première fois que l'on assiste à une convocation aussi systématique et massive de PLP pour ces épreuves, dans le but évident de limiter les effets d'une « grève des surveillances ».

Le SNUEP-FSU dénonce cette tentative d'utiliser les PLP comme briseurs de grève, et rappelle aux collègues qu'il est tout à fait possible pour les PLP convoqués de se mettre à leur tour en grève lorsqu'ils sont convoqués : les préavis déposés par les syndicats FSU couvrant toutes les catégories du secondaire.



UN STAGE SYNDICAL UTILE ET APPRÉCIÉ

- *Guillaume : Ça fait donc cinq mois que je devrais être en CDI ?*
- *Jocelyne : Eh oui, le texte est très clair, après 2190 jours exactement de contrat sans interruption de plus de 4 mois entre deux CDD, un CDI doit obligatoirement être proposé.*

Ce dialogue a eu lieu le 3 mars 2023, au LPO Pierre Mendès-France de Vitrolles, pendant un stage de formation syndicale sur le thème « être contractuel-le en Lycée professionnel » organisé par la section académique du SNUEP-FSU Aix-Marseille et rassemblant une vingtaine de collègues non-titulaires cherchant à s'informer sur leurs droits et leurs devoirs.

Pendant toute une journée (prise sur le temps de travail: la participation à des stages syndicaux est un droit !) Jocelyne François, responsable du secteur non-titulaire du SNES-FSU, a présenté avec beaucoup de clarté le cadre statutaire et réglementaire dans lequel exercent les collègues en CDD ou en CDI dans les LP, puis a répondu précisément à de nombreuses questions très spécifiques posées par les participant-e-s.

Ainsi, toute la lumière a été faite sur les conditions de renouvellement ou de rupture des contrats, sur l'évaluation professionnelle, sur la CDIisation, sur la titularisation, sur la grille des salaires, sur les indemnités et primes, sur le droit aux congés (maladie, enfants, formation), sur la retraite...



Le SNUEP-FSU est un syndicat de métier qui défend et promeut le modèle de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. Les plateaux techniques de nos établissements constituent un trésor (très convoité par certains) et une fierté ! Ainsi, pendant la pause de midi avant d'aller déjeuner tous ensemble, nous avons visité le magnifique plateau Aéronautique du LPO Mendès-France. **C'est aussi ça un stage syndical !**

Par ailleurs, les revendications syndicales du SNUEP-FSU ont aussi été présentées : CDIisation à temps complet ; prise en compte des vacances scolaires entre deux CDD dans le décompte des droits à accès au CDI ; contrats couvrant l'année scolaire jusqu'au 31 août, pour déclencher sans délai les droits à l'indemnisation ; délivrance dès la fin du contrat du dernier salaire, du certificat de travail et de l'attestation employeur ; abrogation de la mesure de 4 mois d'interruption entre 2 contrats afin que l'ensemble des services effectués en CDD soit comptabilisé.

Non-titulaires : téléchargez la brochure



Les éclaircissements apportés lors de ce stage syndical ont souvent étonné les collègues qui, alors qu'ils se sentaient floués de leurs droits, n'avaient pas obtenu de réponses en interrogeant la DPE du Rectorat. Les textes réglementaires (décrets et circulaires) sont pourtant très clairs, leur non-application est inacceptable et la difficulté des agents non-titulaires à obtenir des informations est aussi scandaleuse. Comment expliquer ces défaillances ? Un manque de personnel à la DPE ? un déficit de formation ? De la mauvaise volonté ?

En tout cas, au terme de cette journée de formation, nos 20 collègues sont repartis vers leurs établissements avec tous les documents « stabylotés » et annotés pour faire valoir tous les droits des non-titulaires (pour eux-mêmes et pour les autres contractuels de leur LP), avec le soutien et l'accompagnement du SNUEP-FSU auquel la majorité des participant-e-s a décidé d'adhérer.

Pour la petite histoire : cinq jours après le stage, suite à une intervention du SNUEP-FSU auprès de l'administration, le CDI de Guillaume a été signé, avec effet rétroactif depuis octobre 2022.

LA COUR DES COMPTES POUR UN « NEW PUBLIC MANAGEMENT » ?

La Cour des Comptes a fait paraître en janvier et février deux rapports portant sur des pistes de politique publique en vue de réformer l'Education Nationale. Si elles devaient être mises en œuvre, cela sonnerait la fin de l'égalité républicaine au sein de l'école et le développement du New Public Management.

En effet, la Cour préconise de renforcer les projets d'établissement en favorisant la possibilité pour le chef d'établissement de recourir massivement à des enseignants contractuels sur lesquels il aurait un pouvoir hiérarchique renforcé. La mise en œuvre d'une telle mesure serait rendue possible par la baisse de postes proposés au concours. Actant que la réforme de formation des enseignants a créé une surcharge de travail, le Master MEEF serait alors suffisant pour enseigner. En recourant massivement à des contractuels, on affaiblirait le statut des enseignants en s'orientant vers une école à l'anglo-saxonne.



Le renforcement du projet d'établissement accentuerait les inégalités d'offre de formation pour les élèves, mettant en concurrence des établissements bien dotés et les autres. Sous prétexte de libérer les énergies, on risque bien de libéraliser davantage encore l'Education.

Pour aller plus loin : flashez le QR Code

ET SI ON RÉFLÉCHISSAIT UN PEU AUX PFMP ?

Les PFMP sont au cœur du projet de réforme des LP

Certes, le projet initial d'augmenter de 50 % la durée des PFMP a été abandonné mais la modulation de ces durées reste sur la table.

Pourquoi ces obsessions sur les PFMP persistent-elles alors que la question de leur qualité n'est jamais réellement posée ?

Un excellent dossier a été publié sur ce thème dans le magazine national du SNUEP-FSU ACTU numéro 133.

Nous vous invitons à le découvrir et à en discuter dans les salles des profs.



Téléchargez le dossier PFMP en flashant le QR Code



REVALORISATION SALARIALE LE SNUEP-FSU NE « PACTISERA » PAS AVEC... LE MINISTRE !

REVALORISER NOS SALAIRES

CE N'EST PAS UN PACTE*

*Dispositif "TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS"
pour démanteler à terme nos métiers et nos statuts !

C'EST UN DEVOIR

+ 300€ NET IMMÉDIATEMENT
INDEXATION DE LA VALEUR
DU POINT D'INDICE SUR L'INFLATION

Se mobiliser, résister,
gagner pour nos salaires

AVEC LE SNUEP-FSU



Alors que la crise de recrutement de personnels enseignants s'enracine avec pour 2023 un nombre d'inscrit-es aux concours du second degré en baisse de 18,5% et alors que le nombre de ruptures conventionnelles a été multiplié par 5, le gouvernement reste dans le déni et même dans la provocation.

Ainsi, dans le contexte d'inflation galopante, la promesse du candidat Emmanuel Macron d'augmenter de 10 % sans contreparties toutes et tous les enseignant-es en janvier 2023 a été vite oubliée, et l'enveloppe prévue au budget 2023 pour la partie « socle » ne permet pas de rattraper les pertes de 15 à 25% de pouvoir d'achat de ces dernières années.

Quant au « pacte », ce n'est nullement une revalorisation c'est un marché de dupes, qui va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels et qui risque d'aggraver les inégalités femmes/hommes.

C'est ainsi que l'intersyndicale CGT, FO, FSU, CFTD, SNALC, SUD, UNSA a rejeté en mars le « Pacte » et a réclamé dans un courrier commun adressé le 12 avril à Pap Ndiaye le basculement de l'enveloppe du pacte dans celle prévue pour le Socle.

Il faut de toute urgence une revalorisation salariale pour tous les personnels d'enseignement et de vie scolaire, les PsyEN, les personnels administratifs, les personnels sociaux et de santé, les AESH et AED.

ZOOM SUR... LA CONSTITUTION DE PLUSIEURS SECTIONS LOCALES SNUEP-FSU

Au mois de mars 2023, la section académique du SNUEP-FSU Aix-Marseille a organisé une « tournée de printemps » dans une vingtaine d'établissements. Ainsi, dans le 04 (Manosque et Digne), le 05 (Gap), le 13 (Marseille et alentours) et le 84 (Avignon et alentours) une soixantaine de PLP sont venu-e-s rencontrer le SNUEP-FSU lors des permanences.

Nous avons bien sûr abordé les questions brûlantes de l'actualité : les retraites, la réforme des LP, les salaires... en mettant en valeur le cadre très unitaire des intersyndicaux constitués sur tous ces fronts, dans lesquelles le SNUEP-FSU apporte une contribution très active.

Mais nous avons eu aussi l'occasion de présenter les spécificités du syndicalisme développé au sein de la FSU en démontrant pourquoi les PLP et CPE de lycée professionnel titulaires et non-titulaires, les AED et les AESH, ont toutes les raisons de se syndiquer au SNUEP-FSU.

Se syndiquer à la FSU, majoritaire dans l'Éducation nationale, c'est en effet :

- être informé-e, connaître et défendre ses droits ;
- être conseillé-e, aidé-e et soutenu-e pendant sa carrière ;
- recevoir régulièrement toutes les publications nationales et académiques ;
- débattre et agir collectivement pour sortir de l'isolement, de la précarité ;

- pouvoir contribuer démocratiquement à l'élaboration des positions et propositions du SNUEP et de la FSU en participant à des stages, à des colloques, à des instances et aux congrès ;
- bénéficier des conseils et de l'accompagnement des militant-es, dans l'établissement, dans l'académie et au niveau national.



Nous avons aussi montré que les représentant-es de la FSU sont les plus nombreux parmi les représentant-es des personnels dans les instances académiques (CSA, CAPA, CCP). Ils et elles assurent la défense des collègues dans tous les aspects de leur vie professionnelle. Dans les établissements, dans les permanences, dans les conseils d'administration, par leur présence dans les instances académiques et

ministérielles, ils et elles se battent contre la déréglementation du service public et les dénis des droits des collègues.

Nous avons enfin pu présenter comment le SNUEP-FSU est engagé pour la défense de notre métier et d'une certaine vision de la formation professionnelle initiale des jeunes, pour une société plus juste, démocratique et égalitaire.

C'est ainsi que de nombreux-ses collègues ont fait le choix de se syndiquer pour rejoindre notre collectif syndical.

Et c'est ainsi qu'à l'occasion de cette tournée de printemps, pas moins de 3 nouvelles sections locales ont pu être officiellement constituées : à la SEP Etoile de Gardanne, à la SEP Artaud de Marseille, au LP Beau de Rochas à Digne. D'autres sont en cours de constitution (avant la fin de l'année scolaire) au LP Schuman d'Avignon, au LP Martin Bret à Manosque, à la SEP A. De Craonne à Salon... et d'autres encore.

S'ajoutant aux équipes déjà en place au niveau académique, ces nouveaux et nouvelles secrétaires (S1) du SNUEP-FSU dans les établissements s'appellent Sabrina, Flora, Amine, Mourad, Christian, Larbi, Laurent, Olivier... ce sont les visages d'un syndicalisme FSU dynamique, constructif et déterminé, en plein essor dans les LP de l'académie Aix-Marseille !

Vous aussi, rejoignez-nous ! Adhérez au SNUEP-FSU et constituez des sections locales pour participer à la vie passionnante d'un syndicat à votre image !

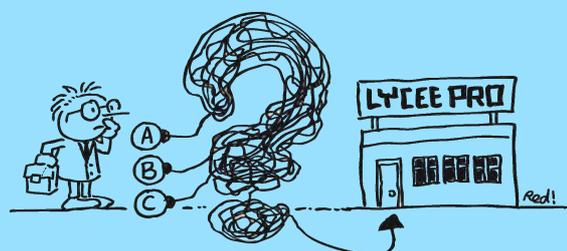
CANDIDATS AU CONCOURS PLP

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la fonction publique sans jamais avoir osé le demander !

- Fonctionnaire d'Etat : quel statut ? Quelle carrière ?
- Affectation en stage : comment faire ses vœux ?
- Année de stage : les moments clés

Le SNUEP-FSU Aix-Marseille (en partenariat avec le SNES-FSU) organise une **réunion d'information le 30 mai 2023** pour vous aider à y voir plus clair

Inscriptions par courriel à stagiaires@aix.snes.edu



RECOURS INTRA 2023

Si votre mutation ne vous satisfait pas, vous pouvez effectuer un recours jusqu'au 7 mai via l'application colibris en mandatant la FSU (le SNUEP est le syndicat de la voie pro dans la FSU).

Nous vous conseillons d'effectuer votre recours le plus tôt possible pour que nous puissions vous défendre lors de nos premiers échanges avec le ministère.

Les commissaires paritaires nationaux du SNUEP-FSU sont à votre disposition pour vous conseiller et vous indiquer la meilleure stratégie.

Pour un recours : contactez l'adresse nationale

capn@snuep.fr

Ou écrivez à la section académique : sa.aix-marseille@snuep.fr ou contactez la permanence académique du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 au **04 91 13 62 81 / 82**

ALERTE !

MACRON ET GRANDJEAN VEULENT LIQUIDER LES LYCÉES PROFESSIONNELS

- EXPLOSION DE LA CARTE DES FORMATIONS ET DES PROGRAMMES
- DES MILLIARDS POUR LES CFA, DES MIETTES POUR LES LP
- TRIPATOUILLAGE DE LA DURÉE DES STAGES
- MIXITÉ APPRENTI-E-S / ÉLÈVES EN CLASSE
- MAINMISE DES ENTREPRISES SUR LES LP
- ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Réforme des lycées professionnels

Vigilance !

Restons mobilisé.e.s !



SNUEP
F. S. U.
AIX-MARSEILLE



04 91 13 62 81

aix-marseille.snuep.fr
sa.aix-marseille@snuep.fr

DÉFENDEZ VOS DROITS
REJOIGNEZ LE SNUEP-FSU
Pour un syndicalisme de toutes et tous

